

REGLEMENT INTERIEUR

CHEZ LES PETITS

Votre enfant fréquente la tranche d'âge des petits au centre de loisirs. Ce règlement est créé pour vous dans le but de rendre la vie de vos enfants au centre plus simple et mieux adaptée.

Vêtements, chaussons, biens personnels :

Il est demandé aux familles de bien *marquer les vêtements* de leurs enfants en particulier ceux que l'on enlève dans la journée : chaussures, manteaux, bonnets, gilets, pulls...

Dans la mesure du possible, le marquage doit contenir le prénom et le nom de l'enfant (pas d'initiales) ou juste le prénom et la première lettre du nom de famille le cas échéant.

Une paire de chaussons (marqués eux aussi au nom de votre enfant) genre rythmiques est fortement recommandée notamment pour le centre mais *surtout pour la Baby-gym* car le sol de la salle polyvalente est glissant pour les enfants qui restent en chaussettes.

Afin de faciliter la vie au centre de votre enfant, nous vous demandons de *ne pas lui mettre de chaussures à lacets.*

Chaque enfant inscrit chez les petits dispose d'*un casier personnel* dans lequel il doit mettre ses chaussons ainsi que ses réalisations (coloriages, activités manuelles...). Merci de veiller à le vider le plus régulièrement possible.

Merci aussi de bien penser à récupérer toutes les affaires de votre enfant le soir afin d'éviter toute perte d'affaires personnelles.

Les biens individuels (jouets, bijoux...) sont **INTERDITS** sur la tranche d'âge des petits afin d'éviter les pertes, détériorations ou simples chamailleries au centre.

Repas, goûters, médicaments :

Les repas se font entre 12h00 et 14h00. Toute allergie alimentaire doit être signalée lors de l'inscription de votre enfant.

Les inscriptions pour les repas doivent se faire au minimum 48h00 à l'avance, il en va de même pour les annulations (sinon le repas vous sera facturé car il aura été commandé).

Le goûter a lieu entre 15h45 et 16h15, il est fourni par le centre. Il est donc inutile d'en donner un à votre enfant. En revanche, si vous le souhaitez, vous pouvez amener un goûter particulier (gâteaux, bonbons, boissons) le jour de l'anniversaire de votre enfant. Dans ce cas, merci de nous le faire savoir à l'avance.

Si votre enfant doit prendre des médicaments, il nous faut **OBLIGATOIREMENT** une ordonnance. Seul un animateur titulaire au minimum de l'AFPS sera habilité à les lui donner.

Programmes, projet pédagogique :

Des plaquettes contenant les programmes d'activités sont distribuées dans les écoles et commerces de la communauté de communes. Elles sont également disponibles sur le site internet du centre (<http://www.filousfutes.fr>) et au centre lui-même.

Les programmes sont là à titre indicatif et peuvent changer pour différentes causes (météo), cependant nous vous demandons dans la mesure du possible, de les lire à vos enfants pour qu'ils puissent savoir ce qu'ils vont faire au centre ce jour là.

Un projet pédagogique annuel existe sur chaque tranche d'âge, celui des petits est affiché aux dessus des porte-manteaux et disponible sur le site internet du centre.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

L'équipe d'animatrices de la section des petits